

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012-174 DU 18 JUIN 2012

portant ratification de l'accord de prêt signé le 31 décembre 2011 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Kétou, Tchaourou et Savè.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2012-22 du 25 mai 2012 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 31 décembre 2011 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Kétou, Tchaourou et Savè ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

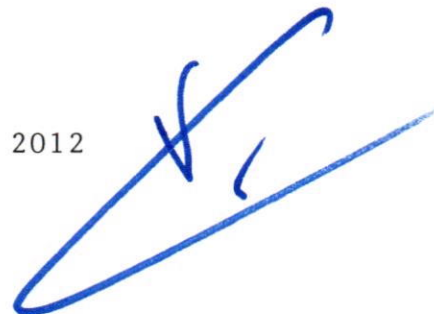
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de sept milliards (7 000 000 000) de francs CFA, signé le 31 décembre 2011 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Kétou, Tchaourou et Savè.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

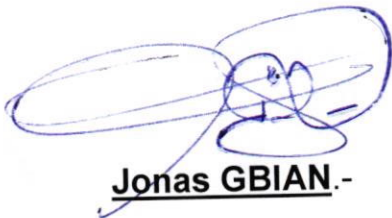


Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



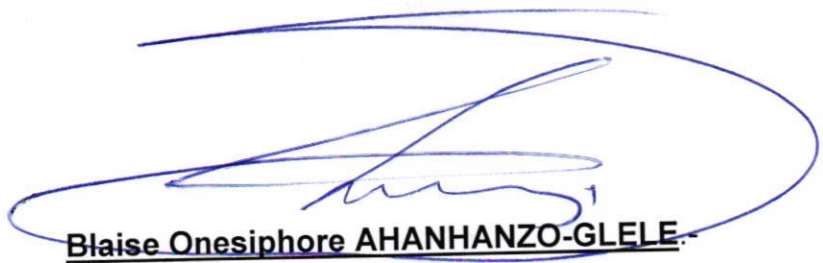
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN.-

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Blaise Onesiphore AHANHANZO-GLELE.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF 4 MEHU 4 AUTRES
MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA
3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

